



DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE  
Arrondissement de Mâcon  
Canton de la Chapelle de Guinchay  
Mairie de LEYNES

### Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024

**Présents** : Bernard MARTIN ; Suzanne BERGERET ; Anthony AUBLANC ; Virginie DESGRANGES ; Sébastien LACHARME ; Dominique LAURENT ; Jacqueline MILAMANT ; Véronique RIGAULT ; Aymeric THILLET ; Christophe WUYLSTEKER ;

**Excusé non représenté** : Aucun

**Absent** : Roger VARGAS

**Représentés** : Isabelle DE GROOTE représentée par Christophe WUYLSTEKER ; Bernard JUSTIN représenté par Suzanne BERGERET ;

**Secrétaire de séance** : Jacqueline MILAMANT

#### **Ordre du jour** :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 26 juillet 2024
3. Délibération désignation DPO (Délégué à la protection des données)
4. Délibération pour affectation au budget communal du don fait par Monsieur David RIPETTI
5. Délibération pour demande fonds de concours pour toilettes de la boulangerie
6. Délibération pour demande fonds de concours abri jeux de boules
7. Délibération approbation du montant des attributions de compensation 2024 MBA pour la petite enfance
8. Délibération affectation des résultats (rectification)
9. Comptes rendus de réunions
10. Informations et questions diverses

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Jacqueline MILAMANT est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal du 26 juillet 2024**

Après présentation, le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est adopté à la majorité des voix exprimées.

11 voix pour ; 1 Abstention par Dominique LAURENT

### **3. Délibération désignation DPO (Délégué à la protection des données)**

Le Maire rappelle que le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD) a été adopté le 27 avril 2016. Il est le socle de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel. Son application en droit français a été adoptée par les députés le 14 mai 2018.

L'ensemble des administrations et entreprises utilisant des données personnelles sont tenues de s'y conformer à compter du 25 mai 2018.

Ce texte intègre une nouvelle approche : « l'accountability », c'est-à-dire la responsabilisation des acteurs. Il appartiendra aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent.

La mutualisation de cette démarche semble être un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Saône-et-Loire propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données pour un coût annuel de 450 € avec un engagement de 3 ans.

Le Conseil d'Administration du CDG 71 a accepté le principe de cette mutualisation par délibération du 02 juillet 2018.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- A adhérer à la proposition du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.
- A nommer le DPO du CDG 71 en tant que DPO mutualisé.

Les membres du Conseil Municipal **AUTORISENT** le Maire :

A signer les documents nécessaires à la réalisation du projet de mutualisation avec le CDG 71.

Adopté à l'unanimité

### **4. Délibération pour affectation au budget communal du don fait par Monsieur David RIPETTI**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur David RIPETTI, restaurateur de la "Marmite de l'Echanson, souhaite faire un don d'un montant de 850€ à la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

## **DECIDE**

D'accepter le don de Monsieur David RIPETTI restaurateur et administré de la commune et de l'affecter à la réparation des cloches sonnant l'angélus.

Adopté à l'unanimité

## **5. Délibération pour demande fonds de concours pour toilettes de la boulangerie**

Après avoir entendu Monsieur le Maire concernant la nécessité de créer des toilettes PMR au rez de chaussée du local de la boulangerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

### **DECIDE**

- D'approuver le lancement de cette opération pour un moment total de 1 200€ HT
- De solliciter, à ce titre, le fonds de concours "revitalisation des centres bourgs" auprès de MBA à hauteur de 50% du montant HT.

Adopté à l'unanimité

## **6. Délibération assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Compte tenu du nombre important de logements vacants recensés sur la commune créant un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité

## **7. Délibération approbation du montant des attributions de compensation 2024 MBA pour la petite enfance**

Considérant qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

Considérant qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le montant des attributions de compensation pour 2024 (11 484€) calculé selon le mode « dérogatoire » voté en 2017, pour la commune de LEYNES

Adopté à l'unanimité

### **8. Délibération affectation des résultats (rectification)**

ANNULE et remplace la délibération n°2024\_022

A la demande du SGC (Service de Gestion Comptable) de Mâcon, la délibération n°2024\_022 doit être complétée par le code d'imputation de l'affectation du résultat excédentaire du budget 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reprendre la délibération en suivant les prescriptions de la Trésorerie.

Adopté à l'unanimité

### **9. Comptes rendus de réunions**

**28 août 2024** : La commission voirie s'est réunie, plusieurs points ont été abordés :

- Aménagement des aires de poubelles sur la commune
- Aménagement de la zone de stationnement au niveau du rétrécissement dans la Grand'Rue,
- Instauration d'une zone limitée à 30km/h depuis l'entrée nord de l'agglomération jusqu'à l'intersection avec le Grand Chemin.
- Réhabilitation du pont sur L'Arlois situé en limite avec la commune de Chasselas
- Constat des dégradations sur les chemins communaux

**29 août 2024** : Rencontre avec Monsieur LANGAR, directeur du PETR dans le but de connaître la compatibilité du PLU avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale). Il a clairement été dit que le PLU de la commune ne sera pas conforme au SCOT, une révision semble nécessaire.

D'après le SCOT, les documents d'urbanisme respecteront la répartition suivante :

- 9 constructions en renouvellement sur des parcelles déjà artificialisées (logements vacants remis sur le marché).
- 9 au sein de l'enveloppe urbaine (dents creuses)
- 9 en extension

La révision du PLU se fera lorsque le SCOT sera approuvé.

**3 septembre 2024** : Réunion pour approbation du bilan financier du restaurant scolaire, saison 2023 / 2024. Ce bilan est déficitaire suite au versement de l'indemnité de départ à la retraite de Madame Nadia DOUDOU TISSIER.

Le prix de revient du repas est de 5,15€, il est facturé au prix de 4,55€ aux familles.

Les recettes de l'année scolaire 2023-2024 générées par les manifestations sont de 6 000€.

**4 septembre 2024** : La commune étant identifiée à risque de niveau 3 du radon, on a reçu un courrier de l'Agence Régionale de la Santé mentionnant les obligations de dépistage de ce gaz dans les établissements scolaires, à la charge des communes.

Un technicien s'est rendu sur place afin d'établir un devis. Pour faire suite, des dosimètres seront installés pour une durée de 10 semaines.

**7 septembre 2024** : le Père DHAUSSY, curé de la paroisse, a adressé un courrier en mairie dans lequel il exprimait toute sa satisfaction pour les travaux effectués dans l'église (toit, porche, aménagement des extérieurs). Pour la messe des vendanges, il a invité le Conseil Municipal à la bénédiction du porche de la porte ouest de l'église.

**9 septembre 2024** : Réunion du SIVOM, à l'ordre du jour :

- Désignation du DPO (protection des données)
- Désignation du délégué au CNAS (comité national d'actions sociales)
- Acquisition d'un petit réfrigérateur pour les goûters des enfants fréquentant la garderie périscolaire
- Révision du montant des fractions au budget primitif 2024
- Réajustement du montant du marché de voirie 2024 suite à la réception du Décompte Général Définitif (DGD) d'EUROVIA et le solde d'INGEPRO (maître d'œuvre).
- Mise à jour du nombre d'élèves inscrits depuis la rentrée.
- Mise à jour des effectifs suite aux différents mouvements.
- Dépistage radon dans les établissements scolaires

**12 septembre 2024** : commission 6 du cycle de l'eau (M.B.A.) - 21 rapports RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) ont été présentés (assainissement et eau potable). Adoption des zonages d'assainissement de Chânes et Saint Amour Bellevue. Acquisition de la station d'épuration d'EUROSERUM à SENOZAN. Attribution et autorisation de signer le marché relatif aux travaux pour la restauration hydromorphologique de la Denante (rivière) à Vergisson.

**12 septembre 2024** : Conférence des Maires à CHAINTRE. La commune s'est vue attribuer un fonds de concours pour le porche de l'Eglise.

Une modification des tarifs du conservatoire a été évoquée pour la rentrée 2024/2025. Présentation du réseau VIF (Violences Intra Familiales). Présentation du 130<sup>ème</sup> congrès nationale des sapeurs-pompiers de France.

**13 septembre 2024** : Réunion du Grand Site à la préfecture. A l'ordre du jour : Point d'étape réalisé pour les travaux et animations. Suivi du programme d'actions 2020 / 2026 et de son financement. Renouvellement du label en 2026.

**13 septembre 2024** : Réunion bibliothèque :

- Retour des lectures et animations avec les enfants de l'école maternelle.
- Le clavier de l'ordinateur est défectueux.
- Plusieurs bénévoles se sont inscrites à des formations proposées par la BDSL (Bibliothèque Départementale de Saône-et-Loire).
- Désherbage (remplacement) de vieux livres par l'achat de nouveaux.
- Instauration d'un Club lecture.

**15 septembre 2024** : se sont déroulées les Olympiades du CCJ accueillies par la commune de St Symphorien d'Annelles. 7 communes étaient représentées. Chaque commune présentait une épreuve sportive et une épreuve culturelle. Chaque enfant est reparti avec un Ecocup offert par la commune d'accueil. Les enfants de toutes les communes ont beaucoup apprécié cette rencontre.

**17 septembre 2024** : Rendez-vous avec le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux), pour connaître les capacités de la commune pour le financement du projet de rénovation de la salle polyvalente.

**17 septembre 2024** : Assemblée Générale du Sou des écoles.

- Bilan moral mitigé : le bureau est satisfait du résultat d'exercice mais il est très difficile d'avoir des parents disponibles pour encadrer les manifestations.
- Bilan financier très bon : 8 733€ de bénéfice soit 3 000€ de plus que l'année dernière.

**10. Informations et questions diverses**

- Le Rallye des Vins passe en 2025 sur Leynes par le Bois de Fée (spéciale Fuissé/ Bussières)
- La Croix Rouge souhaitait déposer deux conteneurs sur la commune pour récolter des vêtements. La Croix Rouge est contrainte de différer cette opération, l'arrêt momentané de la filière de revalorisation conduit cette dernière à suspendre la collecte, les limites des capacités de stockage étant atteintes.
- L'INSEE a envoyé le récapitulatif du recensement effectué en 2024 par Madame RAVALT Christelle. La commune compte 522 habitants.
- Un courrier de la Société IMEANCE informe Monsieur le Maire qu'il ne présenterait pas de nouveaux projets de constructions au Creux du Vic.
- La Mairie a été destinataire de la copie d'un courrier envoyé par le département à un particulier de la commune. Des travaux de busage de fossé ont été entrepris, le long de la RD31, sans autorisation préalable, sans respecter la réglementation en vigueur.
- Suite à l'incendie survenu au Bois de Leynes, une discussion a été engagée : comment pallier à un manque de pression d'eau dans le réseau existant ?
- Monsieur le Maire remercie Véronique RIGAULT, Jacqueline MILIMANT et Dominique LAURENT, conseillères municipales pour leur investissement au sein du Conseil Communal des Jeunes. Il remercie également Christophe WUYLSTEKER et Aymeric THILLIER, conseillers municipaux pour les travaux de réhabilitation du caveau communal.

**Prochaine réunion du conseil le 18 octobre 2024 à 19h15**

Séance levée à 22h05